

Guide logement

2021
2022



Chères étudiantes, chers étudiants

En cette rentrée universitaire, CY Cergy Paris Université, les écoles de CY Alliance et leurs partenaires continuent à renforcer leur accompagnement en matière de logement étudiant.

Notre priorité : faciliter votre accueil et vous informer concernant vos démarches d'accès au logement.

Au sein de CY Cergy Paris Université, cet engagement se traduit par le développement de plusieurs dispositifs pour répondre à vos besoins : entretiens avec des assistantes sociales du Crous, aides financières, et autres.

Nous sommes mobilisés et à votre disposition pour vous permettre d'accéder dès septembre, sur nos campus, à de nombreuses initiatives et services pour vous épanouir et vivre à CY Cergy Paris Université une réelle expérience de campus.

Yann Tentorini

Directeur Vie de Campus de CY Cergy Paris Université





Sommaire

4

TROUVER SON LOGEMENT

- 4 Court séjour
- 5 Long séjour
- 12 Accès au logement

13

S'INSTALLER

- 13 Souscription une assurance habitation
- 13 État des lieux
- 13 Charges : souscription des abonnements

14

AIDES ET GARANTIES

- 14 Garant
- 15 Aides

16

QUITTER SON LOGEMENT

- 16 Préavis de départ
- 16 État des lieux de sortie
- 16 Remboursement de la caution
- 16 Résiliation des contrats/abonnements

17

CONSEILS PRATIQUES

- 17 Petites astuces afin de repérer une annonce trop belle pour être vraie
- 17 Être vigilant aux escroqueries à la location
- 17 Déplacement à Cergy

18

CONTACTS RESSOURCES

trouver son logement

Court séjour

Vous vous demandiez où vous loger de façon temporaire en attendant de trouver le logement qui vous convient ?

Nous avons pensé à vous ! Nous avons recensé quelques organismes proposant une offre de logement temporaire à moins de 40 €/ nuit.

⊙ Auberges sur Paris

<http://hiphophostels.com/>

⊙ Auberges de jeunesse tous sites confondus

Réservation en ligne <https://www.aubergesdejeunesse.com/France/>

⊙ Foyers des jeunes travailleurs (FJT)

Destinés aux jeunes salariés, apprentis, en formation, à la recherche d'un emploi ou étudiants de 18 à 30 ans.

• FJT Les Villageoises

7 la justice mauve - 95000 Cergy
01 30 30 55 90
fjt@apui95.org

• FJT Daniel Féry

15 rue de la bérionne - 95100 Argenteuil
01 39 82 60 75
fjt@aljevo.fr



LES AVANTAGES

- Loyer à partir de 380 €/mois.
- Droit à l'APL.
- Droit à Loca-Pass pour la caution.

⊙ Hôtels bon marché

Val-d'Oise

• Formule 1 Cergy Saint Christophe

7 rue de la Pompe - 95000 Cergy
+33 (0)8 91 70 52 09
<https://hotelf1.accor.com/home/index.fr.shtml>

• Hôtel F1 Cergy

3 avenue des trois fontaines - 95000 Cergy
+33 (0)1 30 30 13 63
f1.cergy@dalmatahospitality.com
<https://hotelf1.accor.com/home/index.fr.shtml>

• Formule 1 Pontoise

Rue Pierre de Coubertin Plateau St-Martin - 95300 Pontoise
+33 (0)8 91 70 53 59
<https://hotelf1.accor.com/home/index.fr.shtml>

• Ibis Cergy-Pontoise le Port

28 avenue des Grouettes - 95000 Cergy-Pontoise
+33 (0)1 34 22 11 44
H0928@accor.com

Saint-Germain-en-Laye

• Ibis Saint-Germain-en-Laye centre

10 bis rue des Joueries - 78100 Saint-Germain-en-Laye
+33 (0)1 39 10 70 00
ha1r5@accor.com

Gennevilliers

• Hôtel F1 Paris Gennevilliers

Avenue Laurent Cély - 92230 Gennevilliers
+33 (0)8 91 70 52 56
H3176@accor.com

• Ibis Paris Gennevilliers

32 rue Louis Calmel - 92230 Gennevilliers
+33 (0)1 40 85 19 19
H1966@accor.com

Argenteuil

- **Ibis budget Bord de Seine**
Z.I. des Bords de Seine
118 rue Michel Carré - 95100 Argenteuil
H2561@accor.com

Antony

- **Ibis Styles Antony Paris Sud**
1 rue Alexis de Tocqueville - 92160 Antony
+33 (0)1 55 59 98 46
HA087@accor.com
- **Ibis budget Antony Massy**
Z.I du Vaourin
11 rue Marcelin Berthelot - 92160 Antony
H2717@accor.com

Evry

- **Hôtel Formula 1 Evry**
Zac Le Bois Briard Courcouronnes
Rue Alcide de Gaspéri - 91080 Evry
H2420@accor.com
+33 (0)8 91 70 52 46

Pau

- **Ibis budget Pau Est**
Boulevard de l'Aviation - 64000 Pau
h3498@accor.com



🕒 Hébergement temporaire du Crous

Bed & Crous dans la ville de Paris sur <https://www.bedandcrous.com/>

🕒 Hébergement temporaire chez l'habitant

<https://about.couchsurfing.com/>

Long séjour

Afin de mieux préparer votre rentrée à CY Cergy Paris Université, nous vous invitons d'ores et déjà à commencer à chercher un logement avant votre arrivée sur le campus.

Notre université est partenaire avec la plateforme logement **STUDAPART** permettant de trouver ou proposer des solutions de logement en France ou à l'étranger.

Vous pourrez ainsi trouver en France ou à l'étranger :

- une location
- des colocataires
- une chambre temporaire.



Vous pourrez vous connecter à la plateforme logement
<https://u-cergy.studapart.com/fr/>

🕒 Chambre chez l'habitant

Vous serez logés dans une chambre chez un particulier. Vous partagerez avec lui et sa famille la cuisine, la salle de bain et les pièces à vivre. Les conditions peuvent varier en fonction du propriétaire.

Vous devrez payer un forfait de charges pour l'électricité, le gaz et l'eau.

Avant tout engagement, il est essentiel que vous discutiez avec les propriétaires des conditions et que celles-ci vous conviennent. Assurez-vous que toutes les prestations soient précisées dans le contrat de location.



LES AVANTAGES

- Le prix de location est souvent moins cher.
- Vous n'avez pas à payer ni la taxe d'habitation ni la redevance TV.
- Possibilité de percevoir les aides au logement de la CAF.



<https://fr-fr.roomlala.com/>
<https://www.locservice.fr/>

📍 Logements privés

Un logement privé appartient à un particulier. Il peut être meublé ou vide. La location se fait soit directement par le propriétaire soit par une agence immobilière. Il est tout à fait possible de faire une colocation dans un logement privé sous réserve de l'accord du propriétaire.

Pour toute location, il faudra fournir un dossier locatif complet. Les agences immobilières vous factureront les frais d'agence.

Le prix du loyer

Tout dépend de la surface du logement et du quartier. En tant qu'étudiant, vous pourrez bénéficier des aides au logement de la CAF. Il est préférable tout de même de commencer à chercher un logement dans le privé à partir du mois de mai car beaucoup d'étudiants partent en stage et libèrent leur logement.

Quelques pistes

- Le Crous dispose d'une centrale du logement Lokaviz qui propose des logements dans le privé ou dans des résidences universitaires : <https://www.lokaviz.fr/>
- Le CIJ de Cergy <http://cij.valdoise.fr/logements/modes-d%e2%80%99hebergement/>
- Les offres sur PAP (Particulier à Particulier) : <https://www.pap.fr/>
- Les offres sur leboncoin : <https://www.leboncoin.fr/>
- Roomlala : <https://fr-fr.roomlala.com/>



RESTEZ TOUJOURS VIGILANTS !

- Ne donnez jamais d'argent en espèce et ne réglez ni loyer ni caution avant signature du bail.
- Attention aux "marchands de listes" qui proposent une liste de logements en échange d'argent, mais sans garantie de vous en trouver.

Louer pour une courte durée dans le privé

Vous souhaiteriez louer un logement pour une courte durée de 1 à 10 mois ? Le bail mobilité est un contrat de location signé entre le propriétaire d'un logement meublé et un locataire comme temporaire (étudiant, salarié en mission temporaire ou en formation professionnelle...), non renouvelable pour le même logement. Le locataire peut résilier le bail à tout moment avec un mois de préavis.



Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34759>



🕒 Étudiants alternants et étudiants apprentis

Action logement vous accompagne dans vos recherches et dans les paiements de vos loyers grâce au dispositif Mobili-jeune.

Mobili-jeune est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer entre 10 € et 100 € maximum chaque mois et pendant 1 an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) au sein du secteur privé non agricole.

Avantages

Cette aide au logement permet d'alléger la quittance de loyer ou la redevance. Cette subvention a aussi l'avantage de perdurer en cas de changement de situation, qu'il s'agisse d'un changement d'adresse, d'entreprise ou de formation.

Quand effectuer sa demande ?

- Au plus tard la veille de votre trentième anniversaire.
- Avant le début de votre formation ou au plus tard dans les 6 mois à compter du démarrage de celle-ci sur le site www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune
- Si la formation dure plusieurs années, la date de démarrage pourra être celle de début de l'une d'entre elles. Dans ce cas, l'aide sera versée pour l'année de formation restant.

🕒 Colocation

Pour une colocation, quelle réglementation ?

La colocation n'est pas régie par une réglementation spécifique, c'est une location comme une autre. Cependant, il existe quelques spécificités à connaître avant de s'engager :

- si vous créez une colocation, il est important que vous soyez inscrits sur le bail ;
- si vous arrivez dans une colocation déjà créée, un avenant au bail doit être établi.

En réalité, il existe deux baux :

- **la clause de solidarité** : un bail unique pour tous les locataires. Si, par exemple, un des locataires quitte le logement avant la fin du contrat et qu'en cas d'impayés par les autres locataires la personne est redevable. Elle s'arrête 6 mois après le préavis ;
- **le bail individuel** : chaque locataire a son propre bail. Si un locataire part, les autres n'auront pas à payer.

Quelques pistes

- www.appartager.com
- <https://fr-fr.roomlala.com/colocation>
- <https://www.lacartedescolocs.fr/>
- <https://saintgermainenlaye.etyssa.com/category/home/category-index.jsp?cat=32139>

🎯 Logement intergénérationnel

Afin de remédier à la solitude des personnes âgées et la cherté des logements étudiants, le concept de la cohabitation intergénérationnelle a vu le jour.

L'association ensemble2generation a pour but de favoriser le logement gratuit ou peu cher pour les étudiants pour rompre la solitude des seniors.

Il existe trois formules :

- **formule logement gratuit** : présence de l'étudiant 6 soirs par semaine. 2 week-ends par mois avec 4 semaines de vacances ;
- **formule logement économique** : relation d'entraide de l'étudiant et participation financière aux charges ;
- **formule solidaire** : versement d'un loyer par l'étudiant avec une veille spontanée. Loyers entre 300 € à 350 € avec possibilité de demande d'aide au logement de la CAF.

Une cotisation annuelle est à définir selon la formule de cohabitation :

- formules logement gratuit & logement économique : 390 € pour 10 mois ;
- formule solidaire : 300 €.



Pour plus d'informations : www.ensemble2generations.fr

Résidence intergénérationnelle Carmen Gérard

4 rue Bergkamen - 92230 Gennevilliers

Gérée par Espacil Habitat, cette résidence propose 122 logements, dont 48 logements seniors, 55 logements pour jeunes actifs et 19 logements étudiants. Loyer à partir de 312 €. Pas de frais d'agence ni de frais de dossier.

<https://www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants/residences-etudiantes/residence-carmen-gerard-a-genevilliers/>

🎯 Logement en résidence

PUBLIC (CROUS)

Le Crous de Versailles dispose d'environ 7 000 places dans l'académie réparties dans 38 résidences, 7 dans l'agglomération de Cergy-Pontoise et 4 à Evry. Pour faire votre demande, constituez votre dossier social étudiant chaque année du 20 janvier au 15 mai sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Qui peut bénéficier d'un logement en résidence du Crous ?

Les logements Crous s'adressent en priorité aux étudiants boursiers du gouvernement français.

Si vous êtes étudiant étranger en programme d'échange (Erasmus ou convention), vous pouvez aussi loger en résidence universitaire Crous. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de vos coordinateurs de mobilité à la direction coopération internationale de l'établissement d'accueil.

Trouver une résidence universitaire Crous

Le Crous met à votre disposition une plateforme de recherche de logements en résidence universitaire, des annonces sont disponibles dès que les logements se libèrent mais ils devront être libérés pour la rentrée prochaine.



Pour de plus amples informations, rendez-vous sur
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/comment-se-passe-l-attribution-des-logements-en-residence>



Rendez-vous sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>



LOGER CHEZ UN PARTICULIER,
c'est possible aussi par la plateforme développée par le Crous
<https://www.lokaviz.fr/>

ACCUEIL CERGY-PONTOISE

Plateforme d'accueil à la résidence La Croix Saint-Sylvère
Rue la Croix Saint-Sylvère - 95014 Cergy-Pontoise
01 30 30 72 74



Plus d'informations :
<https://www.crous-versailles.fr/logements/nos-residences/cergy-pontoise>

- **Résidence Irène et Joliot Curie**
(La Boucle de l'Oise)
8 mail Gay-Lussac - 95000 Neuville-sur-Oise
- **Résidence Le Square de l'Échiquier**
9 square de l'Échiquier - 95800 Cergy Saint-Christophe
- **Résidence Les Chênes d'Or**
7 rue des Chênes d'Or - 95014 Cergy-Pontoise cedex
- **Résidence Les Linandes Mauves**
1 rue des Linandes mauves - 95000 Cergy-Pontoise
- **Résidence Les Linandes Mauves (Extension)**
1 rue des Linandes Mauves - 95000 Cergy-Pontoise
- **Résidence La Croix Saint-Sylvère**
Rue la Croix Saint-Sylvère - 95014 Cergy-Pontoise
- **Résidence Les Châteaux Saint-Sylvère**
Rue la Croix Saint-Sylvère - 95014 Cergy-Pontoise

ACCUEIL EVRY

Plateforme d'accueil à la résidence Le Dragueur
4 allée Jean Rostand - 91000 Evry
plateforme.evry@crous-versailles.fr
01 60 91 72 22 / 01 60 91 72 23 / 01 60 91 72 25 / 01 60 91 72 26



Plus d'informations :
<https://www.crous-versailles.fr/logements/nos-residences/evry/>

- **Résidence Flora Tristan**
1 rue Jules Vallès - 91000 Evry
- **Résidence Marguerite Yourcenar**
15 rue André Lalande - 91000 Evry
- **Résidence Le Dragueur**
4 allée Jean Rostand - 91000 Evry
- **Résidence Les Aunettes**
1 impasse de Prédecelle - 91000 Evry

RÉSIDENCES ANTONY

- **Résidence universitaire Jean Zay**
55 avenue du Général de Gaulle - 92763 Antony
01 46 74 63 73
<https://www.crous-versailles.fr/logement/residence-jean-zay/>
- **Résidence Louise Bourgeois**
3 rue de l'Annappurna - 92160 Antony
01 56 45 02 64
<https://www.crous-versailles.fr/logement/residence-louise-bourgeois/>

RÉSIDENCES PAU



Plus d'informations :
<https://www.crous-bordeaux.fr/logements/carte-des-logement/>

- **Résidence clé de sol**
39 avenue du Loup - 64000 Pau
- **Résidence les érables**
5 rue du Pin - 64000 Pau
- **Résidence clé des champs**
7 rue Saint-John Perse - 64000 PAU
- **Résidence le Thélème**
Avenue Camors - 64000 PAU
- **Résidence Gaston Phoebus**
Avenue Gaston Phoebus - 64000 PAU
- **Résidence Ronsard**
34 rue ronsard - 64000 PAU
- **Résidence Ernest Gabard**
rue Ernest Gabard - 64000 PAU
- **Résidence Francis Jammes**
5 rue du Pin - 64000 PAU

PRIVÉ

Il vous est également possible de trouver une résidence universitaire privée. Sur le site de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE), vous pouvez consulter les disponibilités prévisionnelles des résidences pour le mois en cours et les prochains : <https://www.adele.org/>

CERGY

- **Résidence Studefi les closbilles**
6 place du Thyrese - 95000 Cergy
143 appartements studios - Loyer à partir de 408 €
- **Résidence Kley**
7 avenue des 3 fontaines - 95000 Cergy
200 logements de studios à T6 - Loyer à partir de 636 €
<https://www.kley.fr/cergy>
01 83 35 30 31
- **Résidence Poséidon**
25 boulevard de l'Oise - 95000 Cergy-Pontoise
150 logements - Loyer à partir de 448 €
<https://www.arpej.fr/fr/>
- **Résidence Paul Delouvrier**
22 boulevard de l'Oise - 95000 Cergy-Pontoise
151 logements - Loyer à partir de 407 €
<https://www.arpej.fr/fr/>
- **Résidence Palet**
27 boulevard de la paix - 95000 Cergy-Pontoise
29 logements - Loyer à partir de 557€
<https://www.arpej.fr/fr/>
- **Résidence Studea**
42, avenue de Genottes - 95800 Cergy Saint-Christophe
0 820 83 08 20
- **Résidence les estudines Saint-Christophe**
31 rue de l'aven - 95800 Cergy-St-Christophe
Loyer à partir de 587 €
- **Résidence le Port (ALEGESSEC)**
36 boulevard du port - 95000 Cergy
209 places T1 et T1bis
01 34 20 60 00
- **Résidences les Linandes Oranges (ALEGESSEC)**
15 les Linandes oranges - 95000 Cergy
180 places T1, T1 bis
01 34 20 60 00
- **Résidence les Hauts de Cergy (ALEGESSEC)**
60 avenue du Hazay - 95800 Cergy
482 places - T1, T1 bis
- **Résidence l'alchimiste**
9 les Larris Pourpres - 95000 Cergy
T1, T1 bis - Loyer à partir de 422 €
<https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-41-l-alchimiste>
01 64 11 14 07

- **Résidence Jean Baptiste de la Salle**

15 boulevard du Port - 95000 Cergy
86 appartements meublés : T1, T2,T3,T4,T5
01 30 75 11 88
<http://lasalle-cergy.com/index.php/fr/>

PONTOISE

- **Résidence Edouard Martel**
48/50 avenue de Verdun - 95300 Pontoise
T1, T1 bis, T2 - Loyer à partir de 418 €
<https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-76-edouard-martel>
01 64 11 14 07
- **Résidence François Rabelais**
Plateau saint martin - 95300 Pontoise
255 appartements studios, T1 et T4
www.studefi.fr
01 39 10 55 99

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Résidence Artémis (AGEFO)**
11 rue Henri Dunant - 78100 Saint-Germain-en-Laye
Possibilité de loyer à partir de 440 € sous conditions de ressources
commercial.poissy@agefo.fr
01 39 65 07 82
- **Résidence Desoyer (AGEFO)**
98 Léon Desoyer - 78100 Saint-Germain-en-Laye
07 63 66 00 54
- **Résidence Thérèse Papillon (AGEFO)**
1A rue Bernard Palissy - 78100 Saint-Germain-en-Laye
07 63 66 00 54
Possibilité de logement à partir de 425 € sous conditions de ressources
- **Résidence Brousset (AGEFO)**
1 rue de la faisanderie - 78300 Poissy
07 63 66 00 54 - Loyer à partir de 500 €
- **Résidence les Glénans**
64 rue de l'aurore - 78100 Saint-Germain-en-Laye
06 48 49 65 33
Loyer à partir de 595 € + frais de dossier 399 €
- **Résidence Alfred Sisley (ARPEJ)**
35/41 avenue de Saint-Germain - 78560 Port Marly
0 820 098 095
portmarly@arpej.fr

ARGENTEUIL

- **Résidence Foch**
45 avenue du Maréchal Foch - 95100 Argenteuil
Loyer à partir de 353 € (priorité aux boursiers, élèves BTS et étudiants infirmiers)

GENNEVILLIERS

- **L'appart Félice**
41 rue Victor Hugo - 92230 Gennevilliers
01 47 33 91 41
lappart@lappart-fjt.org
www.logement-jeunes.unhaj.org/
- **L'appart des agnettes**
Quartier des Agnettes - 92230 Gennevilliers
01 47 33 91 41
lappart@lappart-fjt.org
www.logement-jeunes.unhaj.org/
- **Résidence Kley Paris West**
25 rue Georges - 92230 Gennevilliers
Loyer à partir de 760 €
<https://www.kley.fr/residence-etudiante/paris/kley-paris-genevilliers>
- **Résidence Baudin (ARPEJ)**
1 rue Félicie - 92230 Gennevilliers
Loyer à partir de 491 €
- **Résidence Larose (ARPEJ)**
111 rue Camélinat - 92230 Gennevilliers
Loyer à partir de 512 €

SARCELLES

- **Résidence l'Octant et le Sextant**
8 avenue Paul Valérie - 95200 Sarcelles
Loyer à partir de 329 €
<https://www.espace-habitat.fr/devenir-locataire/rechercher-un-bien/residences-l-octant-et-le-sextant-pour-etudiants-et-jeunes-salaries/>

EVRY

- **Résidence Bernard Barataud (ARPEJ)**
22 rue Henri Auguste Desbruères - 91000 Evry-Courcouronnes
Loyer à partir de 517 €
- **Résidence Saint-Exupéry (ARPEJ)**
1 allée des galants courts - 91000 Evry-Courcouronnes
Loyer à partir de 440 €

PAU

- **Résidence PIERRE ET ETUDES I ET II**
28 rue Ronsard - 64000 Pau
05 59 82 82 82
- **Résidence Suitétude Fokus**
1bis avenue du doyen Henry Vizioz - 64000 Pau
Loyer à partir de 416 €



Accès au logement

Avant toute chose, vous devez préparer votre dossier locatif.

⊙ Constitution du dossier locatif

Les documents les plus souvent demandés sont :

- photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour),
- photocopie de la carte étudiante ou certificat de scolarité,
- un justificatif de domicile,
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Les pièces à fournir par votre garant sont :

- les trois derniers bulletins de salaire avec l'attestation de l'employeur,
- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité,
- un ou plusieurs documents attestant des ressources : le dernier avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire, justificatifs de versement de prestations sociales).



Si vous n'avez pas de garant physique, plus d'information dans la rubrique "Aides et garanties", page 8

⊙ Définir son budget

Tout d'abord, il est important que vous fassiez une estimation du loyer et les frais à couvrir chaque mois de l'année. Dès le premier mois, vous devrez payer :

- le premier mois de loyer,
- la caution,
- frais d'agence/de dossier pour certaines résidences ou si vous passez par une agence immobilière,
- mobilier, le cas échéant.

Pendant l'année, il faudra prévoir des charges en plus : factures de gaz, électricité, eau et internet... selon le type de logement.

De plus, il faudra tenir compte des frais de transport, des études...



Outil de calcul des frais :
<https://www.letudiant.fr/cout-des-etudes.html>



s'installer

S'installer dans un nouveau logement nécessite plusieurs démarches importantes.

Souscription à une assurance habitation

En tant que locataire, vous avez l'obligation de vous assurer contre les accidents qui pourraient survenir dans votre logement pendant la durée de location : incendie, explosion, dégâts des eaux. Elle peut être souscrite auprès d'une mutuelle, banque ou d'un assureur privé.

Vous devez assurer votre logement :

- avant la signature du contrat de location,
- chaque année,
- dans le privé ou en résidence universitaire.

Dans le cas d'une colocation, chaque colocataire doit fournir une assurance habitation. Il est possible de souscrire à une assurance multirisque habitation en incluant la responsabilité civile (obligatoire dans certaines résidences)

État des lieux

Formalité obligatoire, il doit être réalisé lors de la remise des clés (le jour de la signature du bail) et joint au contrat de location. Ce document décrit l'état du logement et de ses équipements à l'entrée du locataire dans les lieux.

Un nouvel état des lieux de sortie se fera lorsque le locataire quittera le logement.

Les quittances de loyer : le bailleur ou le propriétaire vous fournit chaque fin du mois une quittance de loyer. Ce document atteste que vous avez bien payé votre loyer et pourra vous être utile dans certaines démarches administratives.



Pensez à décrire toutes les dégradations visibles, même légères et à garder ce document jusqu'à votre départ.



Plus d'informations
sur "Quitter son logement", page 9

Charges : souscription à des abonnements

Dès votre emménagement, vous devrez souscrire à des abonnements en votre nom pour obtenir l'électricité, le gaz (le cas échéant) et internet éventuellement. Lors de l'état des lieux d'entrée, pensez à demander quels étaient les fournisseurs d'énergie et internet précédents, cela vous facilitera vos propres démarches pour prendre la suite du contrat de service.

Si vous résidez dans une résidence universitaire/étudiante ou si vous louez une chambre chez l'habitant, ces charges sont forfaitaires et généralement comprises dans le prix du loyer.

aides et garanties

Avant de commencer votre recherche de logement, il est important de préciser vos besoins et vos attentes. Le logement est souvent la part la plus importante d'un budget étudiant. Néanmoins, il existe différentes aides.

Garant

Les propriétaires/bailleurs exigent un garant, soit une personne résidente en France qui se substituera à vous en cas d'impayés, soit un organisme français prêt à se porter garant pour vous.

⊙ Garant physique

Personne résidente en France pouvant fournir ces documents :

- copie du livret de famille, le cas échéant,
- relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal,
- photocopie des 3 derniers justificatifs de ressources,
- photocopie de la dernière quittance de loyer ou de la taxe foncière (si propriétaire),
- photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente.

⊙ Dispositif Visale

Il est accessible à tous les étudiants de moins de 30 ans, quelle que soit la nature du logement (privé ou en résidence). Pour toute demande auprès du Crous, le dispositif Visale est obligatoire pour les étudiants internationaux en mobilité encadrée (Erasmus et convention).

Si vos parents/proches ne peuvent pas se porter garant pour vous. Vous pouvez faire appel au dispositif Visale, gratuit et sans justificatifs de ressources, afin de faciliter l'accès au logement. Tous les jeunes, étudiants ou alternants de 18 à 30 ans peuvent bénéficier de la garantie Visale.



Pour faire la demande, rendez-vous sur <https://fo.visale.fr>

⊙ Caution bancaire

La banque s'engage à régler les loyers non payés par les locataires détenteurs d'un compte dans ladite banque. Comment ?

L'étudiant sera obligé de bloquer une certaine somme d'argent, qui dépend de la banque généralement mais est calculée sur un certain nombre de mois de loyer. Les frais de dossier oscillent entre 20 et 100 €. Les contrats sont soumis à un tarif annuel équivalent à 1 à 2 % de 12 mois de loyer pour un an de caution bancaire.

Aides

CAF

Tout étudiant peut bénéficier de l'une des allocations d'aide au logement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) sous réserve de ressources modestes. Il existe deux sortes d'aides non cumulables :

- APL (Aide Personnalisée au Logement),
- ALS (Allocation de Logement Sociale).



Pour plus d'informations et pour faire une simulation du montant de l'aide : <https://www.caf.fr/>

CLE

La CLE est la caution locative étudiante, une garantie par l'État destinée aux étudiants qui n'ont pas de garant physique afin de faciliter l'accès au logement.

Qui pourra en bénéficier ?

Tous les étudiants :

- disposant d'un revenu mais sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- cherchant à se loger en France,
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail,
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorant ou post-doctorant de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).



POUR INFORMATION : cette garantie est strictement personnelle. Dans le cas d'une colocation, chaque colocataire doit faire sa demande individuellement à condition que le bail ne doit pas comporter de clause de solidarité.

Comment en bénéficier ?

- La demande de la caution CLE s'effectue directement sur le site <https://www.lokaviz.fr/> en créant votre espace personnel si vous n'en avez pas un.
- Une fois identifié, cliquez dans le menu principal sur "Ma caution locative" pour accéder au formulaire de demande de CLE.

Avance Loca-Pass

Loca-Pass est un prêt accordé par action logement à 0 % au locataire pour financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur ou le propriétaire pour les jeunes de moins de 30 ans :

- en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation),
- étudiants boursiers de l'État,
- étudiants "salariés" soit :
 - titulaire d'un CDD d'au moins 3 mois en cours
 - un ou plusieurs CDD d'une durée cumulée d'au moins 3 mois au cours des 6 derniers mois
 - une convention de stage d'au moins 3 mois en cours.



Pour tester votre éligibilité et pour plus d'information : <https://locapass.actionlogement.fr/>

quitter son logement

Préavis de départ

Le contrat de location peut être résilié à tout moment à condition de respecter le délai de préavis qui est généralement de 1 mois. La demande s'effectue en envoyant au propriétaire une lettre recommandée avec accusé de réception.

État des lieux de sortie

Le propriétaire remplit le document le jour de votre départ du logement afin de constater d'éventuelles dégradations. Le logement doit être rendu dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé lors de l'état des lieux d'entrée.

Remboursement de la caution

Afin de récupérer votre caution, il faut que l'état des lieux d'entrée et de sortie soient identiques. Si c'est le cas, le propriétaire a 1 mois pour vous rendre la caution. Dans le cas contraire, il a un délai de 2 mois.

Si des dégradations sont constatées, le propriétaire peut vous réclamer des frais de remise en état du logement, justifiés par des devis et des factures.

Résiliation des contrats/abonnements

Avant de quitter votre logement, il faut penser à résilier tous les contrats auxquels vous avez souscrit.

- Électricité, gaz, téléphone et internet ; pensez à noter votre consommation sur les compteurs.
- Assurance habitation par courrier recommandé avec accusé de réception en joignant une copie de votre état des lieux de sortie.
- Pensez à changer votre situation sur votre compte CAF et déclarer un changement d'adresse le cas échéant.

conseils pratiques

Petites astuces afin de repérer une annonce trop belle pour être vraie

On repère ce type d'annonces par un loyer bas, absence de prise de contact par téléphone. Une offre de location doit être claire et attractive à la fois et doit comprendre les éléments suivants :

- un titre avec les informations les plus importantes : type de logement, le nombre de pièces...
- la superficie en m²,
- le montant de loyer indiqué en dessous.



BON À SAVOIR !

Une pièce de moins de 9 m² n'est pas considérée comme une chambre et n'ouvre pas de droits aux aides au logement.

Être vigilant aux escroqueries à la location

- N'acceptez jamais de payer un loyer ou la caution en espèce avant d'avoir visité le bien et signé le bail.
- Vous êtes sollicité par une agence qui vous propose une liste de biens et vous demande de verser une somme d'argent.
- Une annonce vous intéresse sur un site de recherche de logement et la personne vous demande de payer une somme avant la visite ; il faut impérativement signaler l'annonce.

Temps de transport

- Ne sous-estimez jamais votre temps de transport entre votre lieu d'études et le lieu où vous habitez.
- Les étudiants bénéficient de titres de transport spécifiques.



SI VOUS HABITEZ À CERGY-PONTOISE

Téléchargez l'application Stivo sur votre smartphone afin de mieux anticiper vos déplacements et avoir la durée du trajet souhaité.



Déplacements à Cergy

🕒 Navigo

Abonnement au jour, à la semaine, au mois ou à l'année.

Les tarifs sont en fonction des zones et de la durée.

Au jour : 7,20 € - À l'année : 827,20 €



Pour plus d'information :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs>

🕒 Imagine R

Les étudiants bénéficient de titres de transport spécifiques.



Pour plus d'information :

<https://www.imagine-r.com/>

🕒 Stivo

Si vous habitez à Cergy-Pontoise, téléchargez l'application Stivo sur votre smartphone afin de mieux anticiper vos déplacements et avoir la durée du trajet souhaité.

Bus 9518 pour le trajet aéroport Charles de Gaulle et Cergy Préfecture pour une durée de 55 min environ.

Réseau de bus voyageant dans l'agglomération de Cergy-Pontoise.

La gare Cergy-Préfecture est desservie par les lignes : 29, 30, 38, 42, 44, 45, 56, 57, 58, 59 et 60.

Lignes accessibles aux personnes en fauteuil roulant : 33, 34, 35, 39, 42, 44, 45, 48, 49, 57 et 60.

Les communes desservies par les bus de la STIVO : Cergy, Pontoise, Éragny, Neuville-sur-Oise, Saint-Ouen l'Aumône, Herblay-sur-Seine, Conflans-Sainte-Honorine, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Osny, Courdimanche, Boisemont, Menucourt and Méry-sur-Oise.

Un seul ticket : 2 € - Carnet de 10 tickets t+ : 16,90 €

Deux lignes Noctilien N150 & N152 relient la nuit Paris Saint Lazare à Cergy-Préfecture.



Pour plus d'information :

<https://www.stivo.com/>

🕒 RATP : RER A et ligne L

Le RER A dessert entre autres les gares de La Défense, Charles de Gaulle Etoile, Auber, Châtelet-les-halles, gare de Lyon. La ligne J dessert la gare de Saint-Lazare.

Un seul ticket t+ : 1,90 € - Un ticket Mobilis : 7,50 € to 17,80 € selon les zones.



Pour plus d'information :

<https://www.transilien.com/fr/page-lignes>

🕒 Velib

Gratuit la première demi-heure.



Pour plus d'information :

<http://www.velo2.cergy-pontoise.fr/>

contacts ressources



Contact : <https://www.cyu.fr/se-logger>



International Welcome Desk édition 2021

CIJ Val-d'Oise - 1 place des arts - 95000 Cergy
Accès : arrêt Cergy-Préfecture
Période : 30 au 15 octobre 2021, de 12 h à 18 h



Pour plus d'information :
<https://www.cyu.fr/welcome-desk-1>



CAF

13 boulevard de l'Oise - 95000 Cergy
Points d'accueil, du lundi au vendredi de 9 h à 15 h 45
espace libre-service numérique et accueil sur rendez-vous



Pour plus d'information et prendre rendez-vous :
<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-val-d-oise/points-d-accueil/agence-de-cergy>

CIJ

1 place des Arts - 95000 Cergy • 01 34 41 67 67
Ouverture : de 12 h à 18 h

Service social crous



Pour la prise des RV : ervice-social.cergy@crous-versailles.fr

ADIL95

La Croix Saint-Sylvère, bât. G - 95000 Cergy • 01 87 49 03 33



Pour toute information : <http://www.adil95.org/>

Banques

- Agence BNP Paribas Cergy
90 parvis de la Préfecture - 95 000 Cergy • 07 62 01 51 39
Fathia DUSSOL : fathia.dussol@bnpparibas.com
Jonathan TANGUY : jonathan.tanguy@bnpparibas.com
Loubna AJANA : loubna.ajana@bnpparibas.com
- Crédit mutuel
12 rue des Galeries - 95000 Cergy • 01 30 17 43 76

CY Cergy Paris Université
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise cedex
www.cyu.fr



 www.instagram.com/cy_univ
 twitter.com/UniversiteCergy
 www.facebook.com/CYCergyParisUniversite
 linkedin.com/school/universite-de-cergy-pontoise